Restriction mentionnée au R.F sous Rj.A 128, du 4 février 1939.

MS 104

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du **27 janvier 1939.**

Le Conseil d'Etat

Vu la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites du 19 juin 1920;

Vu le règlement d'application de ladite loi du 25 avril 1921;

Vu le préavis de la commission plénière pour la conservation des monuments et la protection des sites, en dates des 2 et 27 décembre 1938 demandant le classement du site remarquable sis aux alentours du signal de Bonvard;

Vu les avis individuels adressés à chaque propriétaire intéressé en application de l'art. 8 du règlement d'application précité;

Vu les procès-verbaux dressés par le secrétaire de la commission pour la protection des sites;

Considérant qu'il convient de classer les parcelles teintées en rose au plan de classement no. 20393/515 dressé par le Département des travaux publics, afin d'assurer la protection du site naturel que constituent les alentours du signal de Bonvard;

A R R E T E :

De classer comme site, en conformité de l'art. 3 de la loi du 19 juin 1920 pour la conservation des monuments et la protection des sites, les parcelles portant les numéros ci-après:

5189, 5190, 5191, 5192 du cadastre de la commune de Collonge-Bellerive et 25 du cadastre de la commune de Choulex.

De classer en outre la partie supérieure des parcelles 5212 et 5213 du cadastre de la commune de Collonge-Bellerive, en conformité du plan 20.393/515 dont un exemplaire restera déposé à la Chancellerie, en annexe au présent arrêté.

Certifié conforme:
Le Chancelier,

371 ch.

20393 515

Collonge - Bellerive. flle 28. 5224
Choulex " 1.

104

2406
5187
1653
5188
5194
5189
Consorts Danel
5190
Consorts Amoudruz
5191
Comte Marie femme. sép. d.b. de Guilland M.
5192
Cie d'acquêts entre Pasche Jean et Serex Sophie (sa femme.)
5212
Gavairon Edouard
5213
Gavairon Edouard
5214

Chemin Comml de la Commune
Commune de Choulex
Capite
de Signal.
Vesenaz
communal
Chemin de Choulex
au Carre
Collonge-Bellerive

Signal de Bonvard.

Zône de Classement

Echelle 1:1000

Département des Travaux Publics
Service d'urbanisme
Genève le 7 DEC. 1938

CLASSEMENT LE SIGNAL DE BONVARD
ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 1929